



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Soixante-quinzième session

Siège de la FAO, Rome (Italie), 26-29 juin 2018

PLAN STRATÉGIQUE 2014–2019: ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

(Document établi par le Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. À sa trente-sixième session (2013), la Commission du Codex Alimentarius a adopté son Plan stratégique pour 2014–2019 (le Plan stratégique)¹. Il incombe au Comité exécutif de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique chaque année.
2. Le présent rapport rend compte de la quatrième année civile (2017) de mise en œuvre à partir des sources d'information suivantes:
 - données existantes des outils de suivi (par ex. rapports, documents de travail, systèmes de collecte d'observations et d'enregistrement);
 - réponses apportées par les organes subsidiaires du Codex à un questionnaire normalisé²;
 - informations fournies par la FAO et l'OMS.
3. Peu ou pas d'informations ont été recueillies pour neuf indicateurs que les rapports présentés précédemment au Comité exécutif (au titre des activités 2.1.2, 2.3.1, 2.3.4, 3.1.1 et 3.2.1) ont indiqués comme étant non mesurables ou vagues.
4. Le Secrétariat du Codex a encouragé les membres à présenter les données concernant leurs pays sur la plateforme en ligne intégrée au site web du Codex Alimentarius. Mais seulement 22 pour cent des membres ont rempli leurs profils de pays (mars 2018). Ces informations sont insuffisantes pour suivre certaines activités telles que l'établissement de réseaux et la participation des membres à ces réseaux (2.3.4), le recours aux initiatives de partenariat (3.1.2) ou la détermination des comités et des groupes de travail du Codex et l'établissement de l'ordre de priorité par les pays en voie de développement (3.2.2).
5. La Commission du Codex Alimentarius ayant demandé, à sa trente-neuvième session, que les pratiques de gestion des travaux soient examinées régulièrement dans le cadre du suivi du Plan stratégique, le deuxième examen mené sous la direction du Secrétariat a eu lieu entre septembre 2017 et février 2018; il était axé sur la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations de normalisation internationales (activité 1.3.2). Les constatations et les recommandations de cet examen sont présentées dans le document CX/EXEC 18/75/6.
6. Les détails de l'état d'avancement du Plan stratégique pour l'année civile 2017 sont présentés à l'annexe I.

¹ www.codexalimentarius.org/procedures-strategies/strategic-planning/fr/

² Réponses envoyées en 2016 par tous les organes subsidiaires du Codex, à l'exception du Comité de coordination du Codex pour l'Afrique (CCAFRICA), du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CNASWP), du Comité de coordination du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CCLAC), du Comité FAO/OMS de coordination pour le Proche-Orient (CCNEA) et du Comité de coordination du Codex pour l'Europe (CCEURO)

2. RÉSUMÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE 2014–19 DU CODEX

Objectif 1: Établir des normes internationales régissant les aliments qui traitent des enjeux actuels et émergents relatifs aux aliments.

7. La Commission du Codex Alimentarius, à sa quarantième session, tenue en 2017, a adopté 14 nouvelles normes et textes apparentés (les normes) ainsi que 28 modifications³ des normes actuelles (11 de plus qu'en 2016).

8. Certains comités continuent d'utiliser leur propre système pour débattre des enjeux naissants en plus des *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* du Manuel de procédure. À la suite de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante-quatorzième session, la FAO et l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, continueront de mener des enquêtes sur les questions essentielles et émergentes en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments auprès des membres du Codex, et de discuter des résultats de ces enquêtes dans le cadre des réunions des comités régionaux de coordination.

Objectif 2: Assurer l'application des principes de l'analyse des risques dans l'élaboration des normes du Codex

9. La FAO reste déterminée à protéger le financement de son programme de fourniture d'avis scientifiques en sanctuarisant le budget alloué au personnel et aux activités. En outre, le Conseil de la FAO a approuvé (décembre 2017) la création d'un fonds fiduciaire sans droit de regard et l'allocation de certains fonds non dépensés de la FAO à ce fonds fiduciaire avec l'accord des partenaires fournisseurs de ressources. Dans le cas de l'OMS, les ressources affectées aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes.

10. Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu plusieurs activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités des laboratoires, ainsi que la surveillance et la communication des données. Actuellement, il n'existe aucun indicateur adéquat pour mesurer l'apport des données scientifiques des pays en développement, mais la quantité et la qualité des données qu'ils fournissent sont restées insuffisantes en 2017.

Objectif 3: Faciliter la participation effective de tous les membres du Codex

11. En 2017, le nouveau Fonds fiduciaire du Codex a commencé à soutenir quatre pays (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) afin de les aider à renforcer leurs structures nationales du Codex dans le but de développer des capacités fortes, solides et durables de participation au Codex. Le montant total des contributions au deuxième Fonds fiduciaire du Codex a augmenté d'environ 200 000 USD pour atteindre un total d'un million d'USD provenant de huit pays donateurs.

12. À l'exception des sessions de la Commission, la proportion de délégations des pays en développement qui participent aux réunions physiques du Comité du Codex a diminué de deux pour cent par rapport à l'année précédente.

13. Le recours aux initiatives de partenariat est devenu une pratique courante dans l'élaboration de normes du Codex et un nombre croissant de pays en développement membres ont assumé des rôles d'accueil conjoint ou de coprésidence au cours des quatre dernières années. Plus particulièrement, le pourcentage de groupes de travail électroniques coprésidés a continué de croître et jusqu'à présent le pourcentage le plus élevé a été atteint en 2017 (75 pour cent). Bien qu'il n'existe pas de tendance annuelle en ce qui concerne les sessions des organes subsidiaires ou leurs groupes de travail physiques, l'accueil conjoint est également une pratique fréquente pour les réunions physiques.

14. Le nombre de manifestations organisées en marge des sessions de la Commission et des organes subsidiaires a continué de croître en 2017 (33 manifestations en marge de 11 réunions). Ces manifestations ont souvent été utilisées comme des forums pour organiser des activités de formation ou de renforcement des capacités sur divers sujets tels que le deuxième Fonds fiduciaire du Codex, les boissons alcoolisées et les très faibles taux de produits chimiques dans les aliments.

Objectif 4: Mettre en œuvre des systèmes et des pratiques de gestion des tâches efficaces et efficaces

15. Suite à l'«*Examen régulier de la gestion des travaux du Codex (groupes de travail électroniques)*» de 2016⁴, le Secrétariat du Codex, en consultation avec les secrétariats des pays hôtes, a élaboré un modèle de rapport pour les groupes de travail électroniques qui sera lancé en 2018. En outre, sept ateliers sur les outils en ligne du Codex ont été organisés pour 2018 (Kenya, Sénégal, Paraguay, Inde, Vanuatu, Kazakhstan et Iran). Ils permettront aux points de contact du Codex de recevoir une formation sur l'utilisation et le suivi du forum de discussion en ligne des groupes de travail électroniques.

³ Le terme «modifications» s'applique à la fois aux révisions et aux changements apportés aux normes du Codex existantes et aux textes apparentés.

⁴ CX/EXEC 17/73/3

16. La promotion et l'utilisation des changements technologiques mis en place en 2014 afin de renforcer l'efficacité et la transparence des travaux du Codex (système d'inscription en ligne, site web du Codex amélioré, forum de discussion en ligne pour les groupes de travail électroniques) se sont poursuivies tout au long de l'année 2017. À la fin de l'année, un nouveau site web Codex Alimentarius offrant une expérience nette et claire aux utilisateurs, ainsi qu'un éventail de nouvelles fonctionnalités, a été mis en ligne. De plus, le système de mise en ligne des observations, lancé en juillet 2016, a été déployé tout au long de 2017 et 55 membres (29 pour cent), ainsi que 28 observateurs (12 pour cent) y ont publié leurs observations sur les projets de textes du Codex.

17. Le Secrétariat a poursuivi ses activités en vue d'harmoniser les approches et de renforcer les capacités des présidents des comités afin de faciliter l'obtention d'un consensus, en organisant plus particulièrement un atelier de deux jours pour les présidents des comités et en élaborant un guide à leur intention, qui vise à promouvoir les bonnes pratiques et des approches cohérentes entre les différents comités pour traiter des situations et des problèmes similaires.

18. Le Secrétariat a continué d'améliorer les délais de distribution des documents de travail en fixant des calendriers de présentation plus clairs, en consultation avec les responsables des groupes de rédaction ou des groupes de travail électroniques, ainsi qu'avec les secrétariats des pays hôtes. Même si les délais de distribution des documents de travail ont été légèrement améliorés par rapport à l'année précédente (5 pour cent de documents en plus distribués dans les délais par rapport à 2016), ce paramètre ne doit pas être pris en considération isolément car une distribution tardive n'implique pas forcément que les travaux des comités n'ont pas pu avancer.

3. CONCLUSIONS

19. La mise en œuvre du Plan stratégique a progressé de manière satisfaisante en 2017. Par rapport à l'année précédente, les performances à l'égard des résultantes visées par les objectifs se sont maintenues, avec quelques exceptions indiquées ci-après.

20. La situation s'est améliorée pour:

- Les activités relatives aux outils de communication (à savoir 4.1.8): le Secrétariat du Codex a constaté que les systèmes TIC mis en place dans le cadre du plan stratégique en cours (système d'inscription en ligne, système de mise en ligne des observations, forum de discussion en ligne des groupes de travail électroniques et nouveau site web du Codex) pour faciliter la communication entre les parties prenantes recevaient un accueil favorable;
- L'organisation conjointe des groupes de travail électroniques (3.1.2), les manifestations parallèles (3.2.3) et les sessions de groupes de travail physique qui ont eu lieu en marge des sessions plénières (4.1.5);
- La distribution dans les délais des documents de travail.

21. Le niveau de participation des pays en développement aux activités (2.3.3) s'est légèrement détérioré comparé avec celui de l'année précédente.

22. En ce qui concerne la présentation des données scientifiques par les pays en développement (activité 2.3.1), un indicateur de progrès plus adéquat devra être élaboré dans le cadre du nouveau plan stratégique afin que les informations relatives à la capacité de ces pays à participer aux programmes de fourniture d'avis scientifiques puissent être fournies. Par ailleurs, il n'est pas possible actuellement de mesurer la mise en place de dispositions institutionnelles à long terme par les pays en développement (activité 3.1.1). La plateforme des membres⁵ figurant sur le site web du Codex et sur laquelle le Secrétariat a commencé à recueillir des informations sur les dispositions institutionnelles des pays a été renseignée avec des données fournies par seulement 22 pour cent des membres du Codex.

4. RECOMMANDATIONS

23. Les recommandations adressées au Comité exécutif sont les suivantes:

- 1) Examiner si les activités vont dans le bon sens et, si elles sont mal exécutées, suggérer les mesures permettant d'améliorer la résultante;
- 2) Prendre note des difficultés persistantes concernant le suivi des activités dont certains indicateurs ne sont pas clairs ou mesurables et veiller attentivement à la mesurabilité des indicateurs quand le Plan stratégique pour 2020–2025 sera élaboré;
- 3) Demander au Secrétariat du Codex, en collaboration avec la FAO et l'OMS, de présenter un rapport de situation de la mise en œuvre en 2018 du Plan stratégique, à la soixante-dix-septième session du Comité exécutif.

⁵ <http://www.codexalimentarius.org/members-observers/members/fr>.

Annexe I

RÉCAPITULATIF DES ÉTATS D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE

OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: ÉTABLIR DES NORMES INTERNATIONALES RÉGISSANT LES ALIMENTS QUI TRAITENT DES ENJEUX ACTUELS ET ÉMERGENTS RELATIFS AUX ALIMENTS

Objectif 1.1: Établir de nouvelles normes du Codex et actualiser les normes existantes en fonction des priorités de la Commission du Codex Alimentarius

L'objectif a été atteint étant donné qu'à sa quarantième session, la Commission du Codex Alimentarius a adopté 14 nouvelles normes et 28 modifications des normes actuelles. De nouvelles normes ont été adoptées dans le domaine des épices (3), des contaminants dans les aliments (2), des résidus de pesticides (1), des graisses et des huiles (1), de l'inspection et de la certification des importations alimentaires (1), du lait et des produits laitiers (1). Plusieurs nouvelles normes régionales ont également été adoptées (2 pour l'Asie, 1 pour l'Afrique, 1 pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 1 pour le Proche-Orient).

Les comités continuent d'appliquer les *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail* formulés dans le Manuel de procédure, certains d'entre eux continuant d'utiliser des critères supplémentaires à cet effet. Les enjeux naissants ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments ont été déterminés dans les six régions du Codex et discutés lors des sessions des différents comités régionaux en 2016 (CCNASWP, CCASIA, CCEURO, CCLAC) et en 2017 (CCAFRICA, CCNE). Cette pratique se poursuivra au prochain cycle des comités régionaux de coordination.

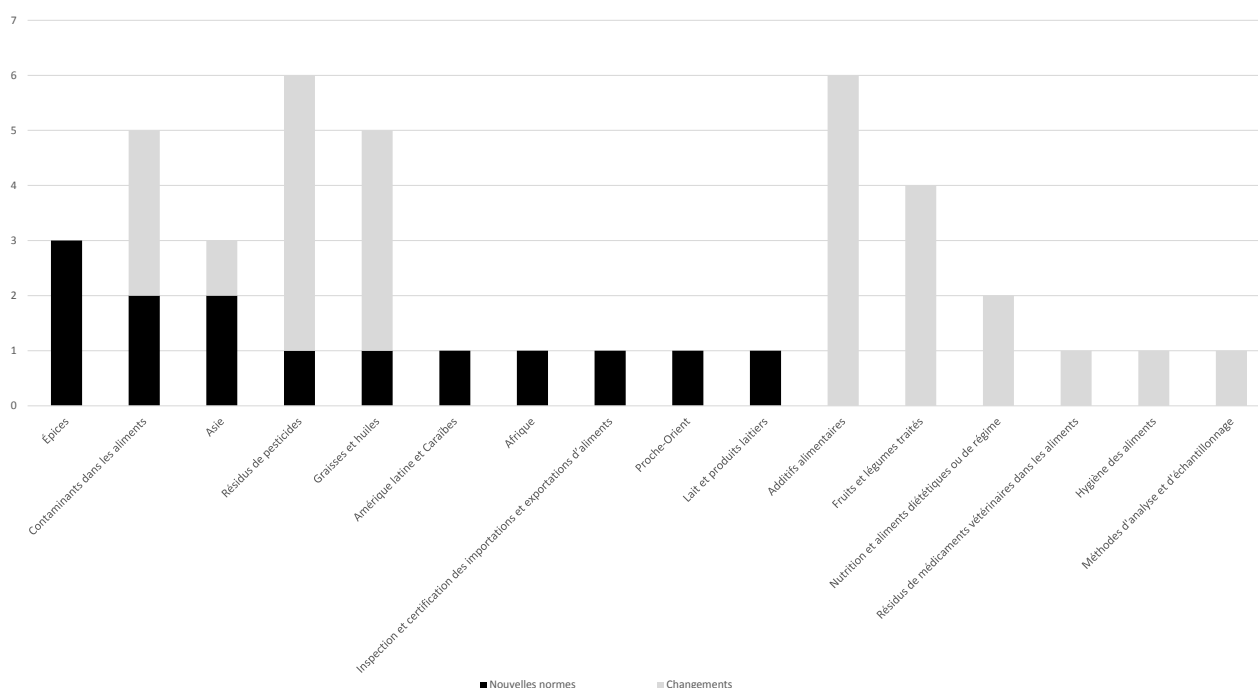
Activité 1.1.1

Tous les organes subsidiaires continuent d'appliquer les critères régissant l'établissement des priorités de travail définis dans le Manuel de procédure.

Les comités CCCF, CCFH, CCPR, CCRVDF et CCFICS continuent d'utiliser des critères supplémentaires pour établir leurs priorités de travail. Aucun comité n'a fait part de projets imminents d'examen ou de révision des critères en vigueur. Toutefois, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, à sa quarante-quatrième session, a convenu d'examiner un processus d'établissement des priorités, qui pourrait prendre en compte les critères, et en discutera lors de sa prochaine session.

Étant donné que toutes les nouvelles propositions ont été évaluées au moyen des critères indiqués dans le Manuel de procédure, le nombre de normes élaborées et les modifications apportées en fonction des critères d'établissement des priorités est égal au nombre total des normes nouvelles et des modifications des normes actuelles adoptées aux étapes 8 ou 5/8 lors de la quarantième session de la Commission du Codex, soit 42.

Figure 1: Nouvelles normes et modifications des normes actuelles adoptées en 2017 par le Comité



Objectif 1.2: Déterminer de façon proactive les enjeux émergents⁶ et les besoins des Membres et, lorsqu'il y a lieu, élaborer les normes alimentaires requises

Comme indiqué les années précédentes, les organes subsidiaires n'ont pas adopté une approche systémique commune pour recenser les enjeux émergents. Certains comités, comme le Comité sur l'hygiène alimentaire, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires et le Comité sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, ont appliqué leur propre système pour débattre des enjeux émergents pertinents au regard de leur mandat respectif. Les Membres, d'autres comités ou les organisations mères concernés repèrent et signalent les enjeux émergents avant ou pendant les sessions des comités pour faire en sorte que les normes nouvelles ou révisées répondent aux besoins des utilisateurs.

La totalité des six comités régionaux de coordination ont inscrit le point «Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région» à leur ordre du jour afin de recenser les besoins des régions et de les classer par priorité, en particulier à l'égard des enjeux naissants ou persistants en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. À la suite de la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa soixante-quatorzième session, la FAO et l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, continueront de mener des enquêtes sur les questions essentielles et émergentes en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments auprès des membres du Codex, et de discuter des résultats de ces enquêtes dans le cadre des réunions des comités régionaux de coordination.

Activités 1.2.1 et 1.2.2

Le Comité exécutif, à sa soixante-quatorzième session, continuera de mener des enquêtes sur les questions essentielles et émergentes en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments auprès des membres du Codex, et de discuter des résultats de ces enquêtes dans le cadre des réunions des comités régionaux de coordination. À sa soixante-douzième session, le Comité exécutif a également encouragé tous les membres à participer activement aux prochaines enquêtes qui seront menées sur ces questions.

Objectif 1.3: Améliorer la coordination et renforcer la collaboration avec d'autres organismes internationaux d'établissement des normes en s'efforçant d'éviter la duplication des tâches et d'optimiser les possibilités

L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), organisations sœurs du Codex, assistent régulièrement aux sessions de la Commission du Codex Alimentarius et de certains organes subsidiaires. Les informations sur les activités récentes fournies par l'OIE constituent un point permanent de l'ordre du jour de plusieurs comités concernés (à savoir CCFH et CCFICS). Le Codex a continué de travailler en concertation avec le Secrétariat de la CIPV sur le fonctionnement du système de mise en ligne des observations, un outil en ligne qui offre aux points de contact une plateforme normalisée sur laquelle présenter leurs observations relatives aux projets de normes et qui améliore ainsi la transparence et le caractère inclusif du processus d'établissement de normes. Cet outil a déjà été considéré comme une pratique optimale par le Comité SPS et pourrait également répondre aux besoins d'autres organisations. En 2017, le Codex et la CIPV ont élargi l'utilisation de ce système aux documents autres que les normes. L'OIE et la CIPV ont également pris part à la manifestation organisée en marge de la quarantième session de la Commission, intitulée «Organisations internationales et Codex: des partenariats pour un développement durable», où elles ont mis en évidence les domaines d'intérêt mutuel, ainsi que la coopération existante et potentielle.

D'autres organisations d'établissement de normes ont participé aux comités qui les intéressaient et leur ont apporté des informations sur les processus d'élaboration des normes. Le document CX/EXEC 18/75/6 présente en détail la collaboration avec les autres organisations d'établissement de normes.

Activité 1.3.1

Les documents suivants décrivent plus précisément la coopération entre les comités du Codex et l'OIE: CX/FICS 17/23/3 Add.1, CX/FH 17/49/4, CX/AMR 17/5/4-Add. 1. En mai 2017, le Secrétaire du Codex a participé à l'assemblée générale de l'OIE.

Activité 1.3.2

Le Secrétariat du Codex a mis en œuvre un examen de la coopération avec les autres organisations internationales d'établissement de normes entre octobre 2017 et février 2018. Le document CX/EXEC 18/75/6 présente le rapport complet.

⁶ Les enjeux émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments et de nutrition englobent les innovations scientifiques et technologiques et les dangers émergents, en relation avec des investigations en cours ou des événements connexes extraordinaires (par exemple, les catastrophes naturelles, les menaces externes, etc.).

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: VEILLER À L'APPLICATION DES PRINCIPES DE L'ANALYSE DES RISQUES DANS L'ÉLABORATION DES NORMES DU CODEX**Objectif 2.1: Veiller à l'application systématique des principes de l'analyse des risques et des avis scientifiques**

Comme indiqué dans des rapports précédents, le CCCF, le CCFA, le CCFH, le CCPR et le CCRVDF ont demandé régulièrement des avis scientifiques aux organes d'experts mixtes FAO/OMS et se sont appuyés sur ces avis. Ces comités suivent les Principes de travail dans l'analyse des risques définis dans le Manuel de procédure qui leur permettent de tenir compte de tous les facteurs pertinents dans l'examen des options de gestion des risques. D'autres comités, notamment le CCNFSDU, le CCFFP, le CCFO et le CCNASWP, ont également requis les avis scientifiques de la FAO et de l'OMS, selon leurs besoins. Le CCNFSDU a demandé pour la première fois un avis à la Réunion mixte d'experts FAO/OMS sur la nutrition (JEMNU), à sa trente-neuvième session.

Outre les avis des organes d'experts de la FAO et de l'OMS, de manière générale, les Membres demandent les avis des experts scientifiques et techniques nationaux, appartenant ou non à l'administration publique, et en tiennent compte avant d'élaborer et de présenter la position du pays.

Les recommandations en matière de gestion des risques sont diffusées dans les normes publiées ou les textes apparentés. Par ailleurs, des articles publiés dans la rubrique «Dernières nouvelles» du site web du Codex et des tweets ont souligné les questions spécifiques d'évaluation des risques liées aux textes adoptés.

Activité 2.1.3

Les comités mentionnés ci-après ont continué d'appliquer des critères particuliers en complément des Principes de travail pour l'analyse des risques:

- Comité sur les contaminants dans les aliments – critères spécifiques pour fixer des limites maximales de contaminants dans la Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale;
- Comité sur les résidus de pesticides – Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides;
- Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments – Principes d'analyse des risques appliqués par le comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Activité 2.1.4

En 2017, la Commission a adopté 14 nouvelles normes et 28 modifications des normes actuelles. Les informations sur les textes adoptés ont été publiées sur le site web du Codex, ainsi que dans les rubriques des actualités des sites web de la FAO et de l'OMS. En outre, des articles publiés sur le site web du Codex mettent régulièrement en évidence le contenu de normes spécifiques et des informations sur la gestion des risques. Le Codex a également utilisé Twitter pour relier les dernières actualités sur le commerce des denrées alimentaires et la sécurité des produits alimentaires aux normes du Codex. Environ 5 500 tweets ont été publiés en 2017 et le nombre d'abonnés a augmenté de 2 900 (passant de 3 200 à 6 100), soit 900 de plus qu'en 2016.

Objectif 2.2: Assurer un accès durable aux avis scientifiques.

24. La FAO reste déterminée à protéger le financement de son programme de fourniture d'avis scientifiques en sanctuarisant le budget alloué au personnel et aux activités. En outre, le Conseil de la FAO a approuvé (décembre 2017) la création d'un fonds fiduciaire sans droit de regard et l'allocation de certains fonds non dépensés de la FAO à ce fonds fiduciaire avec l'accord des partenaires fournisseurs de ressources. Dans le cas de l'OMS, les ressources affectées aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes.

Activité 2.2.1

Les membres de la FAO ont appuyé la création d'un fonds fiduciaire sans droit de regard lors de la réunion conjointe du Comité financier et du Comité du Programme de la FAO (cent-vingt-deuxième session en novembre 2017). Ce fonds est conçu pour accroître les contributions des acteurs étatiques et non étatiques, suite à la proposition du Groupe de travail informel à composition non limitée, comme un moyen innovant d'attirer des financements pour les travaux et les activités de la FAO liés aux avis scientifiques relatifs à la sécurité sanitaire des aliments et au Codex Alimentarius. Le Conseil de la FAO (à sa cent-cinquante-huitième session en décembre 2017) a approuvé le rapport de la réunion conjointe, ainsi que les recommandations pertinentes préconisant, avec l'accord des partenaires fournisseurs de ressources, qu'une certaine proportion des fonds non dépensés de la FAO soit affectée au fonds fiduciaire sans droit de regard.

Les ressources affectées par l'OMS aux avis scientifiques en matière de sécurité sanitaire des aliments sont restées insuffisantes, car elles proviennent uniquement de financements extrabudgétaires. D'autre part, cela fait longtemps que la sécurité des produits alimentaires ne figure plus à l'ordre du jour des réunions des organes directeurs de l'OMS, et aucun Membre n'est intervenu sur le sujet.

Activité 2.2.2

Depuis la quarantième session de la Commission, un seul donateur (Canada) a envoyé sa contribution à la FAO pour un montant total de 406 112 USD. Elle devra être utilisée pour certains travaux du JECFA, de la JEMRA, de la JEMNU et de la JMPR, ainsi que pour les travaux sur la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire.

Objectif 2.3: Augmenter la contribution scientifique des pays en développement

En 2017, la quarantième session de la Commission du Codex et les sessions des 12 organes subsidiaires⁷ se sont tenues. Au total, 742 délégations et 2 279 délégués y ont participé, notamment des experts techniques et scientifiques des différents pays. Sur les 742 délégations, 209 venaient de pays en développement⁸, soit 28 pour cent du nombre total de délégations. Sur les 2 279 délégués, 667 venaient de pays en développement, soit 29 pour cent du nombre total de délégués. Ces deux pourcentages représentent une augmentation de un pour cent (2 pour cent en excluant la Commission du Codex Alimentarius) par rapport à 2016.

Sur les 188 membres du Codex, 80 étaient des pays en développement en 2017, soit 42 pour cent du total. Pour les sessions tenues en 2017, 26 pour cent en moyenne des délégations présentes venaient de pays en développement.

Dans une optique d'accroissement de l'apport scientifique des pays en développement, la FAO et l'OMS ont soutenu plusieurs activités, notamment des formations et des projets visant à renforcer les capacités des laboratoires, ainsi que la surveillance et la communication des données. Actuellement, il n'existe aucun indicateur adéquat pour mesurer l'apport des données scientifiques des pays en développement, mais la quantité et la qualité des données qu'ils fournissent sont restées insuffisantes en 2017.

Activité 2.3.1

Les données mises à la disposition du public restent insuffisantes pour réaliser une évaluation de la sécurité sanitaire ou recommander des limites maximales de résidus. Cette question sera examinée parmi d'autres lors de la vingt-quatrième session du Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments.

Afin de résoudre le problème de l'insuffisance des données d'évaluation des résidus de médicaments vétérinaires qui, dans certains domaines, sont essentielles, mais ne bénéficient pas du soutien d'un fabricant parrain, le JECFA a piloté un nouveau processus d'évaluation de certains médicaments vétérinaires en réponse à la demande de plusieurs membres du Codex. Grâce à une étude approfondie et critique de la documentation, le JECFA s'est efforcé avec ce processus de compléter les communications de données et de recueillir suffisamment de données pour recommander des limites maximales de résidus dans les aliments. La phase pilote a porté sur trois composés et, même si elle a donné de bons résultats sur deux substances (amoxicilline, ampicilline) étroitement apparentées, ce processus s'est avéré insuffisant pour collecter suffisamment de données pour le troisième composé (éthion). Cependant, même si cette approche peut être utile dans certains cas spécifiques, il est probable qu'elle n'offrira pas la solution souhaitée dans tous les cas. Il convient de noter qu'elle entraîne une charge de travail supplémentaire considérable pour les spécialistes et le secrétariat.

Activité 2.3.2

Un appui a été fourni dans le cadre de diverses modalités de renforcement des capacités:

- Un projet financé par le FANDC et cogéré par la FAO et l'OMS met en œuvre une étude de l'alimentation totale au Nigéria, au Mali, au Cameroun et au Bénin.
- Un financement du Fleming Fund du Ministère de la santé du Royaume-Uni soutient un projet conjoint FAO/OIE/OMS visant à inciter les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud et du Sud-Est à lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé», comprenant une surveillance intégrée et la communication de données sur la résistance aux antimicrobiens.
- La FAO a organisé des ateliers sous-régionaux ou nationaux de développement en laboratoire (comprenant les infrastructures), soit au total 47 activités de formation sur le développement en laboratoire dans 44 pays (dont 12 pays les moins avancés).

⁷ Les sessions du Comité exécutif et des comités régionaux de coordination n'en font pas partie car elles font l'objet d'une participation restreinte.

⁸ Pays en développement: pays à faible revenu et pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure selon la classification de la Banque mondiale à chaque exercice (<http://data.worldbank.org/about/country-and-lending-groups>).

Globalement, quelques pays supplémentaires fournissent des données en réponse aux appels à données, et plus particulièrement pour les activités du CCCF. Quasiment toutes les données sont collectées à partir de la base de données GEMS/Aliments qui a compilé plus de 4,5 millions de résultats d'analyse pour les produits chimiques dans les aliments en 2017. Un outil d'apprentissage électronique a été élaboré et publié sur notre site web pour faciliter l'extraction et l'analyse des données fournies par la base de données GEMS. Les pays de l'ANASE reçoivent de l'OMS une assistance technique sur les données sur la consommation alimentaire.

Activité 2.3.3

Figure 2: Nombre de délégations 2014–2017

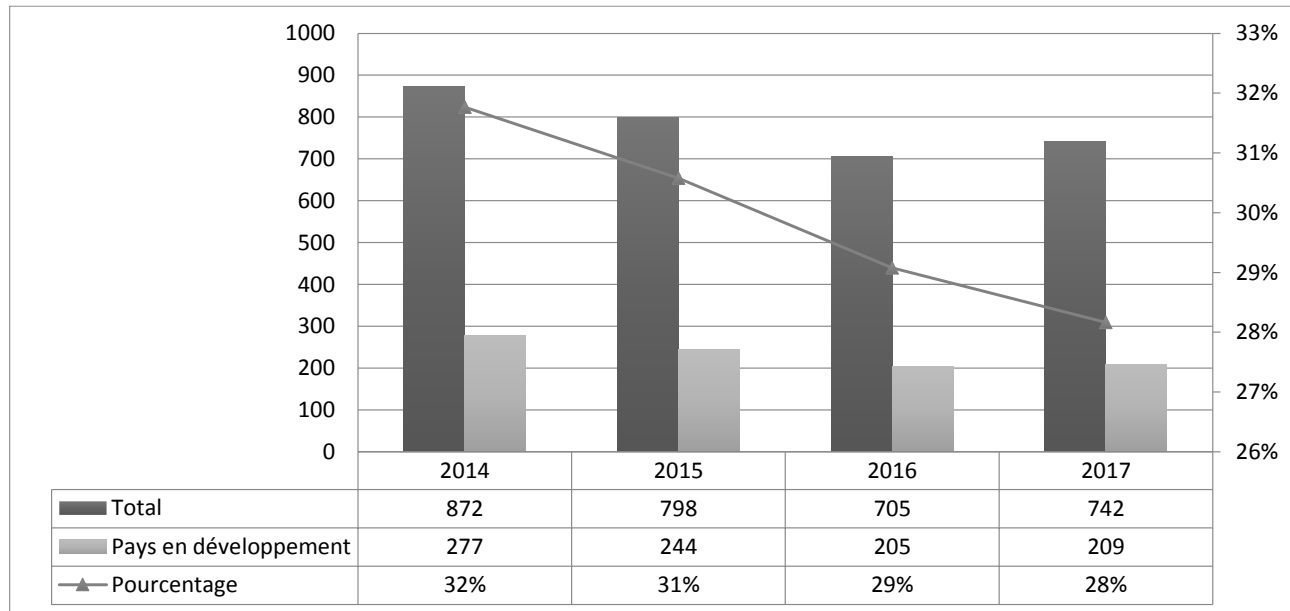


Figure 3: Nombre de délégués 2014–2017

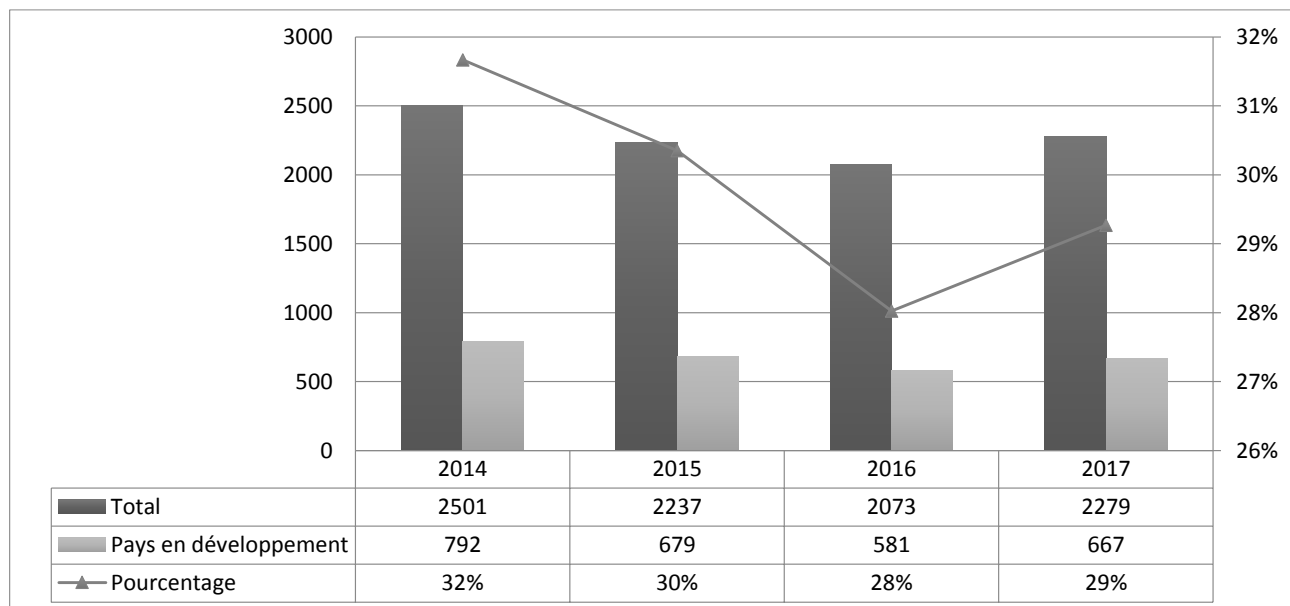


Figure 4: Nombre de délégations par réunion en 2017

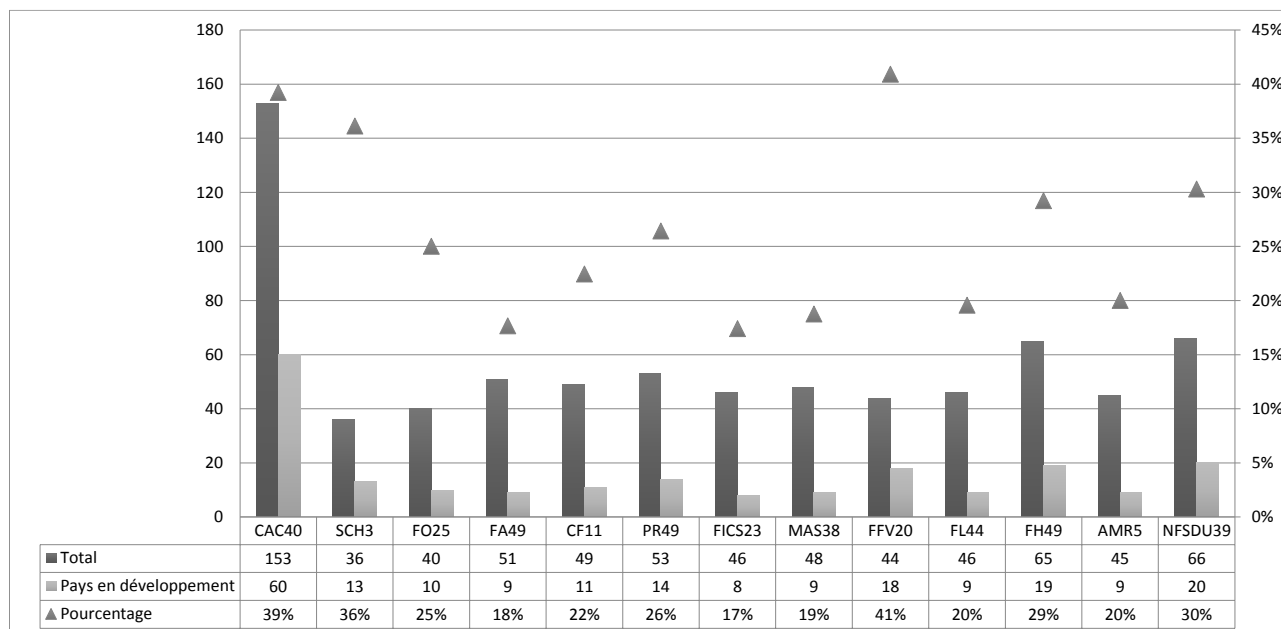
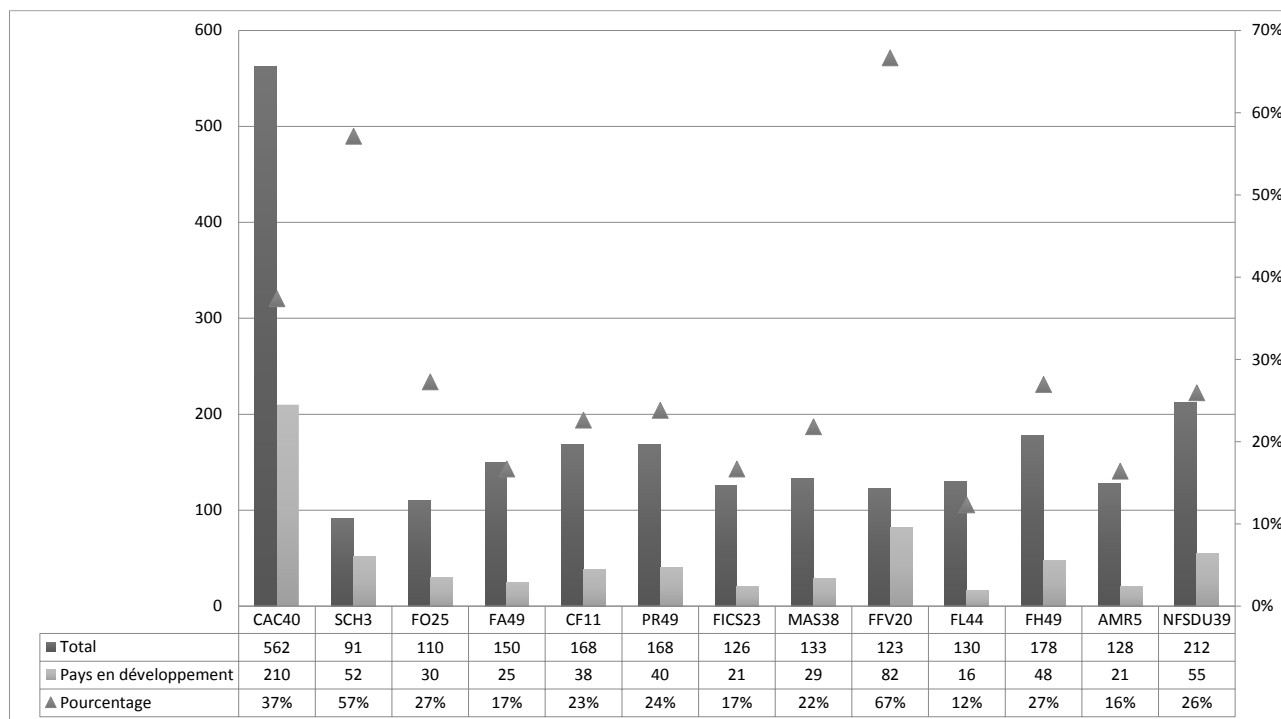


Figure 5: Nombre de délégués par réunion en 2017



OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: FACILITER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DE TOUS LES MEMBRES DU CODEX.

Objectif 3.1: Accroître la participation effective des pays en développement aux travaux du Codex

En 2017, le nouveau Fonds fiduciaire du Codex a commencé à soutenir quatre pays (Ghana, Kirghizistan, Madagascar et Sénégal) afin de les aider à renforcer leurs structures nationales du Codex dans le but de développer des capacités fortes, solides et durables de participation au Codex. Le montant total des contributions au deuxième Fonds fiduciaire du Codex a augmenté d'environ 200 000 USD pour atteindre un total d'un million USD provenant de huit pays donateurs. Chacun des pays bénéficiaires a effectué un diagnostic de ses capacités de participation au Codex avant d'envoyer sa candidature à l'aide de l'outil FAO/OMS (Outil de diagnostic pour évaluer la situation des programmes nationaux du Codex). Ils recevront un appui pendant une période de trois ans à la fin de laquelle l'outil de diagnostic du Codex sera de nouveau utilisé pour évaluer si les structures nationales du Codex ont bien été renforcées. En 2018, dix pays supplémentaires recevront un appui: Cap-Vert, Burkina Faso, ex-République yougoslave de Macédoine,

Guinée, Honduras, Mali, Rwanda, Bhoutan, Inde et Népal.

En 2017, les organes subsidiaires ont tenu 14 sessions dont quatre ont été organisées conjointement. Pour ce qui est des 63 groupes de travail électroniques créés en 2017, 47 d'entre eux ont été coprésidés, soit 75 pour cent. En ce qui concerne les neuf groupes de travail physiques de 2017, cinq ont été organisés conjointement, soit 56 pour cent. S'il n'est pas possible de dégager une tendance annuelle nette quant au pourcentage de sessions de comités ou de groupes de travail physiques organisées conjointement, ce pourcentage est en hausse continue s'agissant des groupes de travail électroniques.

En ce qui concerne les documents de travail et l'interprétation, les six langues officielles (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) ont été utilisées lors de la quarantième session de la Commission du Codex, toutes les langues officielles, sauf le russe et le chinois, ont été utilisées lors de la soixante-treizième session du Comité exécutif, et l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le français et le russe ont été utilisés à la soixante-quatorzième session du Comité exécutif. Tous les comités s'occupant de questions générales et tous les comités de produits ont employé l'anglais, le français et l'espagnol comme langues de travail. Les comités régionaux de coordination ont fait appel aux langues officielles des Nations Unies suivantes: CCAFRICA (anglais, espagnol, français), CCNE (anglais, arabe, français). Tous les groupes de travail électroniques créés en 2017 ont utilisé l'anglais, 21 pour cent d'entre eux ont utilisé l'espagnol et 9 pour cent le français, soit une augmentation par rapport à l'année précédente.

Activité 3.1.2

Figure 6: Sessions des organes subsidiaires organisées conjointement, 2014-2017

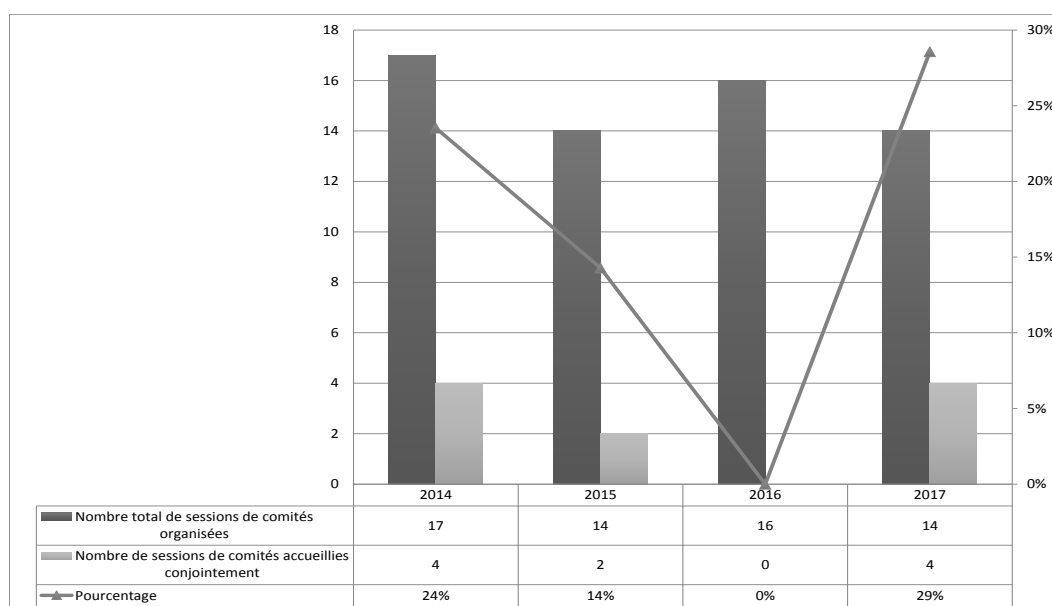


Figure 7: Groupes de travail électroniques coprésidés, 2014-2017

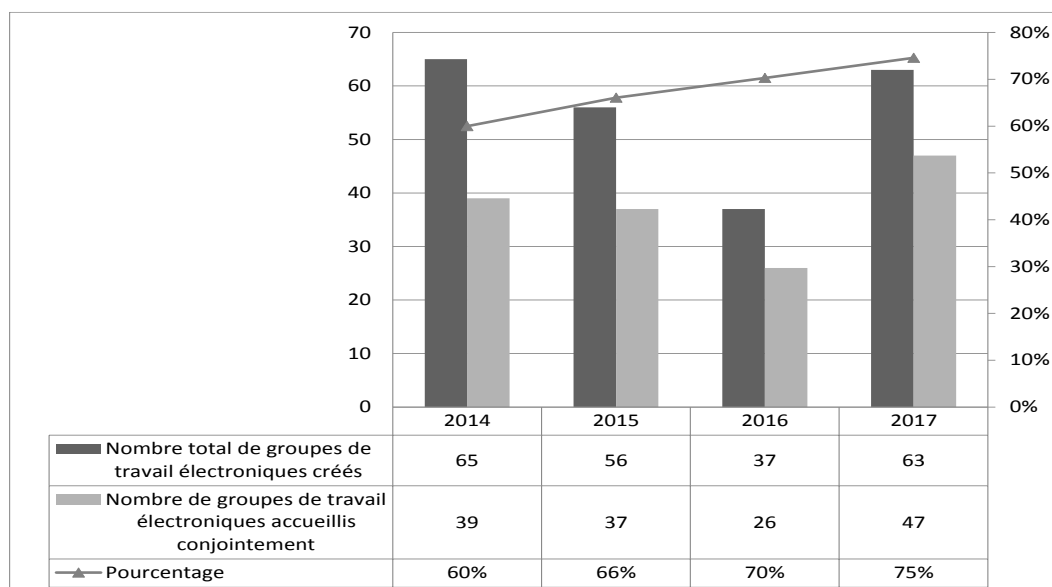
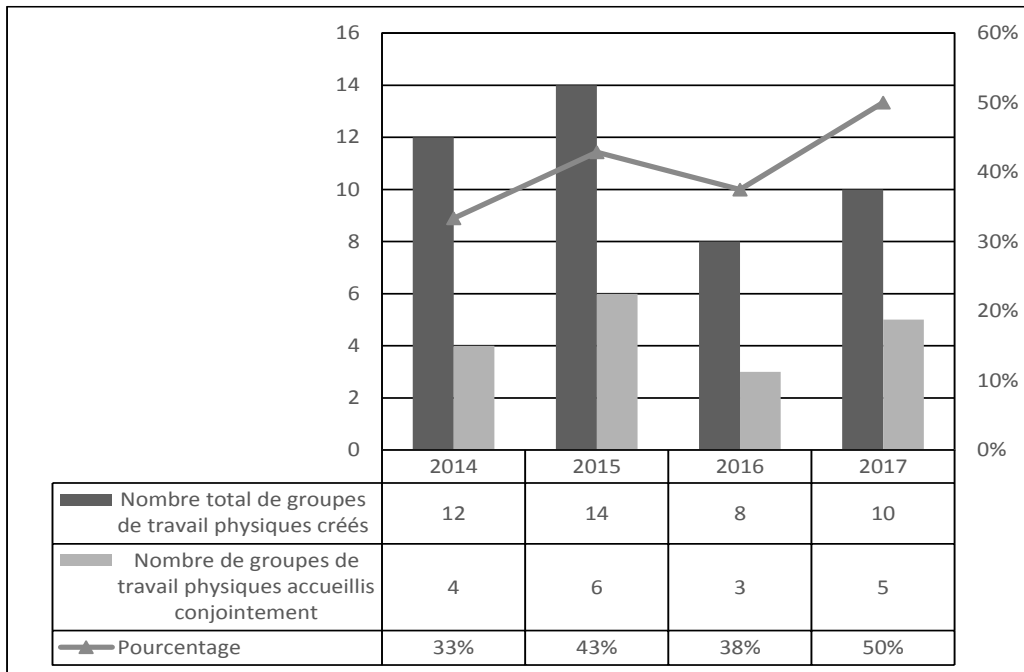
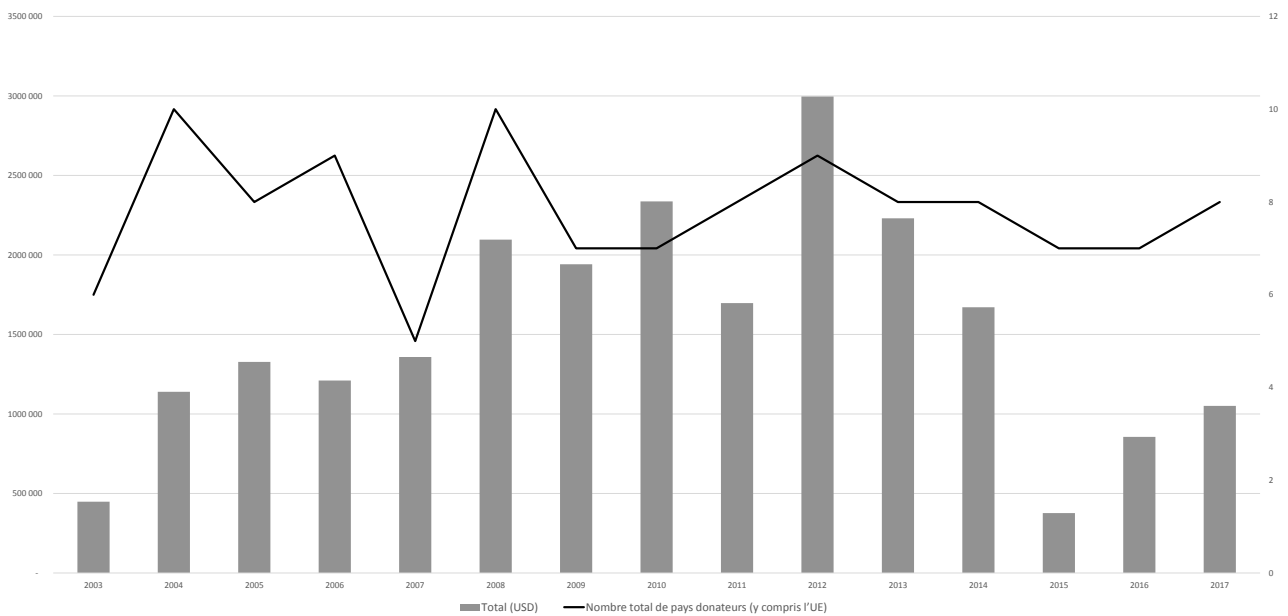


Figure 8: Nombre de groupes de travail physiques accueillis conjointement, 2014-2017



Activité 3.1.3

Figure 9: Contributions financières au Fonds fiduciaire du Codex et au Fonds fiduciaire du Codex – 2, 2003-2017



* 2004 – 2015: premier Fonds fiduciaire du Codex; 2016 – 2027: deuxième Fonds fiduciaire du Codex

Activité 3.1.5

Tableau 1: Langues utilisées dans les groupes de travail électroniques créés pendant la période 2014–2017

	2014		2015		2016		2017	
	Nomb re	pourcent age	Nomb re	pourcent age	Nomb re	pourcent age	Nomb re	pourcent age
Nombre total de groupes de travail électroniques créés	64		56		37		63	
Groupes de travail électroniques utilisant l'anglais	64	100 %	56	100 %	37	100 %	61	97 %
Groupes de travail électroniques utilisant le français	1	2 %	5	9 %	2	5 %	6	9 %
Groupes de travail électroniques utilisant l'espagnol	8	13 %	8	14 %	6	16 %	13	21 %
Groupes de travail électroniques utilisant le russe	1	2 %	/	/	/	/	/	/
Groupes de travail électroniques utilisant l'arabe	/	/	2	4 %	/	/	/	/

Objectif 3.2: Promouvoir les programmes de renforcement des capacités aidant les pays à établir des structures nationales du Codex durables

Deux activités relatives au deuxième Fonds fiduciaire du Codex ont été mises en œuvre en 2017 et quatre pays ont reçu un appui pendant le premier cycle de demandes de soutien de ce fonds. En outre, la FAO a organisé plusieurs ateliers de renforcement des capacités et mis en œuvre des projets pendant l'année 2017.

Le nombre de manifestations organisées en marge des sessions de la Commission et des organes subsidiaires a continué de croître en 2017 (33 manifestations en marge de 11 réunions). Ces manifestations ont souvent été utilisées comme des forums pour organiser des activités de formation ou de renforcement des capacités.

Activité 3.2.1

Dans le cadre du deuxième Fonds fiduciaire du Codex (FFC2), les activités suivantes ont été mises en œuvre:

- Manifestation en marge de la vingt-deuxième session du CCAFRICA - session d'information du FFC2 (19 janvier 2017).
- Session d'information informelle à la neuvième session du CCNE sur la préparation de candidatures fiables pour les pays de la région admissibles au Fonds fiduciaire du Codex.

Un série d'activités de renforcement des capacités sont en cours dans le cadre de l'appui apporté au Ghana, au Kirghizistan, à Madagascar et au Sénégal au titre du deuxième Fonds fiduciaire du Codex (voir CX/CAC 18/41/19 et les documents connexes pour plus de détails).

La FAO a un grand nombre de programmes de renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les projets recensés ci-après sont ceux qui se sont explicitement attachés à renforcer les structures nationales du Codex:

- Grâce à un financement de la Suisse, la FAO soutient les pays de la région Amérique latine et Caraïbes pour l'élaboration de leurs politiques nationales de sécurité sanitaire des aliments, la mise en place d'approches fondées sur les risques pour leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et l'application des normes du Codex Alimentarius.
- En Asie, grâce à un financement du Japon, la FAO met en œuvre un projet destiné à i) renforcer les capacités régionales ou nationales pour une contribution effective aux processus d'établissement de normes du Codex; ii) renforcer les capacités en matière d'effectifs et d'institutions pour l'établissement de normes nationales ou régionales de sécurité sanitaire des aliments; iii) renforcer les capacités ou structures nationales pour mettre en œuvre les normes internationales et nationales; et iv) améliorer le système de partage d'informations pour les normes de sécurité sanitaire des aliments.
- En Afrique, des ateliers régionaux sur le Codex intitulés Groupes de travail électroniques – Harmonisation de la réglementation en matière de sécurité sanitaire des aliments ont été organisés à Nairobi (Kenya) les 7 et 8 février 2017 et à Dakar (Sénégal) les 27 et 28 février 2017.

Activité 3.2.3

Des manifestations sur les outils de communication du Codex ont été organisées en marge des deux réunions des comités régionaux de coordination qui ont eu lieu en 2017, ainsi qu'à la onzième session du Comité sur les contaminants dans les aliments.

Des manifestations sur le nouveau Fonds fiduciaire du Codex se sont tenues en marge des réunions de tous les comités régionaux de coordination (voir activité 3.2.2). En outre, une réunion avec les donateurs du Fonds fiduciaire du Codex et une manifestation parallèle intitulée «Renforcement de la participation au Codex – Exemples de pays soutenus par le Fonds fiduciaire du Codex» ont été organisées à la quarantième session de la Commission du Codex.

La liste complète des manifestations qui se sont tenues en marge des réunions du Codex en 2017 est présentée dans le **Tableau 2**.

Tableau 2: Manifestations tenues en marge des réunions du Codex en 2017

Session du Codex	Thème de la manifestation parallèle
40 ^e session de la Commission	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de l'OMS et de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens à l'appui des activités du Codex et des États Membres • Outil d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de la FAO et de l'OMS • Renforcement de la participation au Codex – Exemples de pays soutenus par le Fonds fiduciaire du Codex • FAOLEX: facilitation de l'accès à la législation sur la sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial • Base scientifique du Codex – liens entre le programme de fourniture d'avis scientifiques FAO/OMS et l'établissement de normes du Codex • Les bienfaits pour la santé de la population mondiale de l'utilisation du séquençage complet du génome sur les agents pathogènes d'origine alimentaire • Boissons alcoolisées – des produits pas ordinaires • Exposés présentés par les pays sur la manière de tirer parti des initiatives de sensibilisation à la sécurité sanitaire des aliments
9 ^e session du CCNE	<ul style="list-style-type: none"> • Communications du Codex: outils en ligne - renforcement de la participation au Codex • Présentation du système TRACES - TRAdE Control and Expert System • Résistance antimicrobienne et sécurité sanitaire des aliments – des engagements internationaux aux actions locales • Tirer le meilleur parti de l'outil de diagnostic du Codex FAO/OMS
23 ^e session du CCFICS	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur l'élaboration de directives du Codex sur la certification dématérialisée
49 ^e session du CCPR	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides • Nouvelle réglementation sur la gestion des pesticides en Chine • MetaPath, base de données internationale sur le métabolisme des pesticides
11 ^e session du CCCF	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur les très faibles taux de produits chimiques dans les aliments • Radionucléides dans les aliments: normes, nouvelles directives nationales et faits nouveaux • Communications du Codex: outils en ligne - renforcement de la participation au Codex • Toxines ciguatera – travaux de la FAO et de l'OMS pour réduire la contamination
22 ^e session du CCAFRICA	<ul style="list-style-type: none"> • Outils en ligne et de communication du Codex • Nouveau Fonds fiduciaire FAO/OMS du Codex • OMC/STDF • Union internationale de science et de technologie alimentaires
20 ^e session du CCFV	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de normes sur les fruits et les légumes frais et utilisation de ces normes par les pays
44 ^e session du CCFL	<ul style="list-style-type: none"> • Étiquetage sur le devant de l'emballage • Boissons alcoolisées • Atelier sur l'étiquetage des produits alimentaires
49 ^e session du CCFH	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des foyers de maladies ou des épidémies d'origine alimentaire (micro)biologiques • Allergènes
5 ^e session du Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances scientifiques actuelles sur les antimicrobiens d'origine alimentaire • Directives actuelles relatives à la surveillance intégrée de la résistance aux antimicrobiens
39 ^e session du CCNFSDU	<ul style="list-style-type: none"> • Examens des preuves scientifiques sur les acides gras polyinsaturés n-3

OBJECTIF STRATÉGIQUE 4: METTRE EN ŒUVRE DES SYSTEMES ET DES PRATIQUES DE GESTION DES TACHES QUI SOIENT EFFICIENTS ET EFFICACES.**Objectif 4.1: S'efforcer de rendre le processus d'établissement des normes efficace, efficient, transparent et consensuel**

24. Suite à l'«*Examen régulier de la gestion des travaux du Codex (groupes de travail électroniques)*» de 2016⁹, le Secrétariat du Codex, en consultation avec les secrétariats des pays hôtes, a élaboré un modèle de rapport pour les groupes de travail électroniques qui sera lancé en 2018. En outre, sept ateliers sur les outils en ligne du Codex ont été organisés pour 2018 (Kenya, Sénégal, Paraguay, Inde, Vanuatu, Kazakhstan et Iran). Ils permettront aux points de contact du Codex de recevoir une formation sur l'utilisation et le suivi du forum de discussion en ligne des groupes de travail électroniques.

En septembre 2017, une session supplémentaire (soixante-quatorzième) du Comité exécutif s'est tenue à la suite de la quarantième session de la Commission du Codex, permettant au Comité exécutif d'exercer pleinement son rôle stratégique et consultatif, et de débattre de questions dont l'examen avait été reporté avec l'objectif essentiel d'améliorer l'efficacité et l'efficience de la Commission du Codex Alimentarius. Un atelier organisé par le Secrétariat du Codex a été organisé avant la soixante-quatorzième session du Comité exécutif, sur le thème du rôle du Comité exécutif et de la planification stratégique.

Tous les autres organes subsidiaires de la Commission ont continué de recenser les problèmes potentiels posés par les travaux d'établissement de normes et d'y apporter des solutions en tirant le meilleur parti des groupes de travail (groupes de travail électroniques, physiques ou réunis pendant la session) et des ateliers. Les comités ont en outre fait différents efforts pour atteindre un consensus, par exemple en s'assurant que les informations soient communiquées en amont des réunions, en adoptant une approche axée sur le mentorat, en formant les délégués participant aux réunions pour la première fois, en discutant aux fins d'établir une orientation claire et d'obtenir un appui avant de soumettre des propositions dans le processus par étapes, et en délimitant les travaux dans les domaines où le consensus a été atteint.

Le Secrétariat a également organisé pour les présidents un atelier sur l'obtention d'un consensus qui s'est tenu en mai 2017.

Les technologies introduites en 2014 (Sharepoint, forum de discussion phpBB, publipostage automatisé) ont continué d'être utilisées et améliorées. Le nouveau système de mise en ligne des observations du Codex a été déployé, diffusé et amélioré après son lancement à la trente-neuvième session de la Commission.

Tous les comités du Codex s'efforcent de réunir les groupes de travail physiques en marge des réunions des comités, à moins qu'il en soit décidé autrement pour des motifs précis. En 2017, les sessions de tous les groupes de travail électroniques (10 au total) se sont tenues en marge des sessions de chaque comité.

Le pourcentage global de documents de travail distribués dans les délais a légèrement augmenté. Sur un total de 413 documents de travail rédigés dans trois langues (anglais/espagnol/français) et publiés en 2017, 140 ont été distribués au moins deux mois avant la session de chaque comité, soit 33 pour cent (5 pour cent de plus qu'en 2016). Cependant, des difficultés subsistent, en fonction de la complexité des documents, et en particulier lorsque leur élaboration repose sur l'analyse des données et donc sur la communication de ces données par les membres, ou dans les cas où les groupes de travail électroniques essaient de trouver les solutions les plus consensuelles pour faciliter les discussions dans un comité. Même si tous les efforts doivent être faits pour que les documents soient distribués dans les délais, il convient de noter qu'une distribution tardive ne signifie pas forcément que les débats des comités seront médiocres. Outre le critère de distribution dans les délais (c'est-à-dire deux mois avant la réunion d'un comité), l'indicateur doit également prendre en compte la complexité, la qualité et la nature du document.

En ce qui concerne la rapidité d'élaboration et de révision des normes, 84 pour cent des normes adoptées entre 2009 et 2017 ont été élaborées en l'espace de cinq ans. Mais pour 32 pour cent des normes adoptées en 2017, la période d'élaboration a excédé cinq ans.

Activité 4.1.1**Élaboration et révision en temps opportun des normes du Codex**

Le Secrétariat suit chaque année le temps nécessaire pour l'établissement ou la révision des normes du Codex afin de compléter le suivi de l'activité 4.1.1. Cette section présente l'analyse du temps écoulé entre l'approbation d'un nouveau travail portant sur une norme et son adoption finale. Étant donné que le Codex a commencé à utiliser des numéros de travail en 2004 (vingt-septième session de sa Commission), l'analyse est limitée à la période entre 2004 et 2017. L'analyse n'a pas porté sur les documents sans numéro de travail,

⁹ CX/EXEC 17/73/3.

par exemple les modifications et les travaux en continu¹⁰. En outre, environ 16 éléments ont été exclus de cette étude à cause de la difficulté de calculer la durée, et certains ont été comptabilisés plusieurs fois parce qu'ils ont été divisés en plusieurs éléments au cours de l'établissement ou de la révision de la norme (voir CX/EXEC 16/71/5 pour plus de détails).

2017

À la quarantième session de la Commission du Codex, 25 éléments dotés d'un numéro de travail ont été adoptés comme textes définitifs. 16 ont été adoptés dans un délai de cinq ans, soit 64 pour cent. La finalisation des neuf documents suivants a pris plus de cinq ans (6 et 12 ans respectivement):

6 ans:

- Annexe pour les ananas en conserve (à inclure dans la Norme sur certains fruits en conserve (CODEX STAN 319-2015))
- Annexes pour certains légumes surgelés (à inclure dans la Norme sur les légumes surgelés (CODEX STAN 320-2015))
- Norme régionale sur les produits à base de Porphyra
- Norme sur les huiles de poisson
- Norme régionale pour le dough

12 ans:

- Révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: Groupes de légumes, annexe VIII Partie A
- Révision de la Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale: Plantes herbacées, annexe XI Partie A
- Tableau 2 présentant des exemples de sélection de produits représentatifs (groupe des produits végétaux) (pour inclusion dans les Principes et orientation pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation de Limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits) (CAC/GL 84-2012), annexe VIII Partie B
- Tableau 3 présentant des exemples de sélection de produits représentatifs (groupe des graminées) (pour inclusion dans les Principes et orientation pour la sélection de produits représentatifs en vue de l'extrapolation des Limites maximales de résidus de pesticides aux groupes de produits) (CAC/GL 84-2012) Partie B

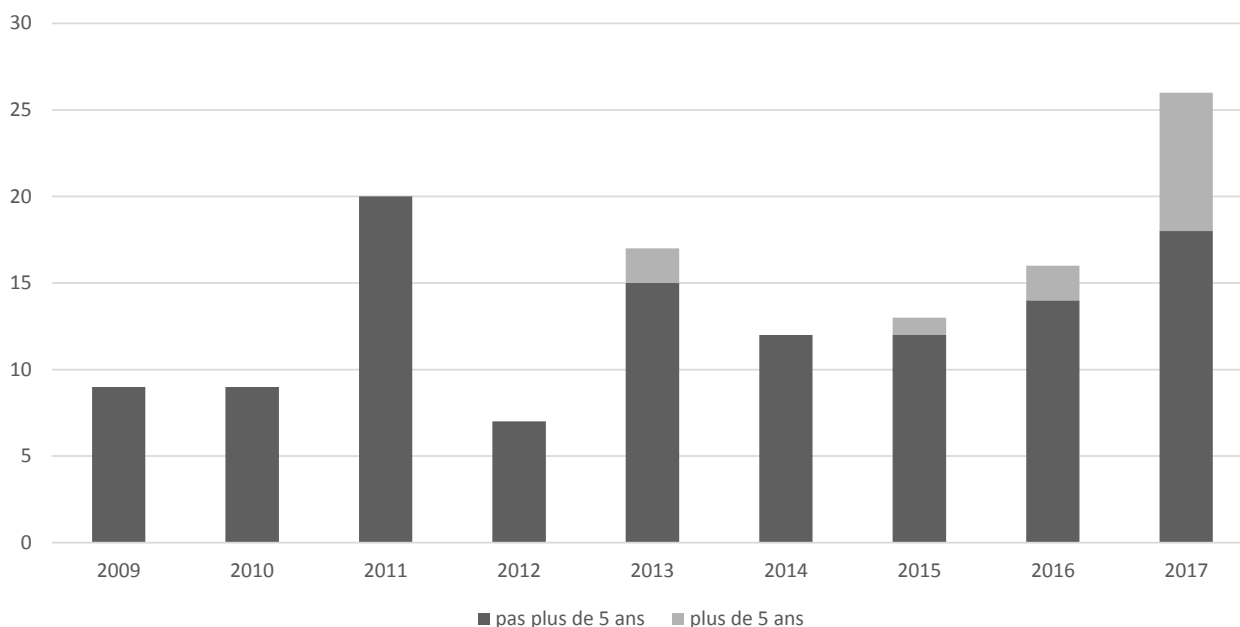
2004-2017

En 2004 et 2017, un total de 178 nouveaux éléments dotés de numéros de travail ont été approuvés. 150 sur 178 ont été adoptés comme textes définitifs en 2017, dont 84 pour cent ont été adoptés en l'espace de cinq ans.

La figure ci-dessous présente le nombre de normes et de révisions adoptées entre 2009 et 2017 (le Codex a commencé à attribuer des numéros de travail à partir de 2004, si bien que tous les travaux adoptés en 2009 ont été, par définition, élaborés en moins de cinq ans). Elle précise aussi le nombre d'établissements et de révisions de normes dont l'adoption finale a requis moins de cinq ans ou plus, respectivement.

¹⁰ Les travaux en cours (y compris ceux transférés dans des travaux en cours) ont été exclus de l'étude, quel que soit le numéro de travail attribué.

Figure 10: Durée de l'établissement ou de la révision des normes du Codex, 2009–2017



Activité 4.1.3

Au mois de février 2018, 2 000 utilisateurs environ (soit plus de 1 700 de plus qu'en 2015) sont inscrits sur le forum de discussion pour les groupes de travail électroniques. Ce forum est utilisé par 15 comités et 55 groupes de travail électroniques actifs (soit 81 pour cent des groupes de travail électroniques créés en 2017).

Le nouveau Système de mise en ligne des observations a été lancé à la trente-neuvième session de la Commission. Fin 2017, le système comptait 400 utilisateurs inscrits, y compris tous les points de contact du Codex. 52 lettres circulaires ont été diffusées par le système et 55 membres (29 pour cent), dont 18 pays en développement, ont fait des observations.

Activité 4.1.4

Distribution dans les délais des documents de travail

Cette section présente une analyse de la distribution des documents de travail en anglais, espagnol et français¹¹ élaborés à l'intention des réunions de la Commission et des comités tenues entre 2014 et 2017. Cette analyse ne porte pas sur les lettres d'invitation, les ordres du jour provisoires, les lettres circulaires, les additifs (contenant essentiellement des observations), les autres observations, notamment les réponses aux lettres circulaires, et les documents d'information¹². En outre, les documents de travail non diffusés n'ont pas été pris en compte.

Le tableau ci-après présente le nombre de documents de travail entrant dans le cadre de l'analyse décrit ci-dessus et diffusés au moins deux mois avant la session du comité concerné, ainsi que ceux qui ne répondent pas à cette description.

¹¹ Arabe, chinois, russe, les documents en langue originale ne sont pas pris en compte (ceux qui sont élaborés pour une seule langue sont comptabilisés comme rédigés uniquement en langue originale).

¹² Par. 5, CAC/37 CRD/5.

Tableau 3: Distribution dans les délais des documents de travail par langue, 2014–2017

	2014				2015				2016				2017			
	Total	A	F	E	Total	A	F	E	Total	A	F	E	Total	A	F	E
Nombre total de documents de travail pris en compte	458	168	140	150	430	149	148	133	429	160	130	139	413	153	141	119
Nombre de documents de travail distribués dans les délais	101	53	22	26	129	59	39	31	119	63	27	29	140	63	39	38
Nombre de documents de travail distribués en retard	367	115	118	124	301	90	109	102	310	97	103	339	339	90	102	81

Tableau 4: Pourcentage des documents de travail distribués dans les délais par langue, 2014–2017

Année	Total	anglais	français	espagnol
2014	22 %	32 %	16 %	17 %
2015	30 %	40 %	26 %	23 %
2016	28 %	39 %	21 %	21 %
2017	33 %	41 %	28 %	32 %

Globalement, on observe une légère amélioration de la rapidité de la distribution des documents de travail entre 2016 et 2017.

Objectif 4.2: Améliorer l'aptitude à parvenir à un consensus dans le cadre du processus d'établissement des normes

Le Secrétariat du Codex a organisé pour les présidents un atelier du 12 au 14 mai 2017. Le président et trois vice-présidents de la Commission, ainsi que les présidents de 18 comités du Codex, ont participé et échangé des informations sur les pratiques optimales et les problèmes rencontrés par le passé.

En outre, le Secrétariat du Codex a commencé à élaborer un guide à l'intention des présidents. Ce guide sera en évolution constante et stimulera les échanges entre les présidents, les secrétariats et d'autres personnes participant à la préparation et à l'organisation des sessions du Codex. Il pourrait également aider à promouvoir les bonnes pratiques et des approches cohérentes entre les différents comités pour traiter des situations et des problèmes similaires.